

**ANNONCES OFFICIELLES**

HABILITE A PUBLIER PAR ARRÊTE PREFECTORAL

**MARSEILLE** Vie des sociétés :  
Tel. 04 91 57 75 33  
ippp@lamarscellaise.fr

**MARTIGUES**

Vie des sociétés :  
Tel. 04 42 41 30 61  
martiguespub@lamarscellaise.fr



**COMMUNE DE MOURIES**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES**

Par arrêté n°20191772 en date du 18 octobre 2019, Madame le Maire de Mouries a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et des zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales. Les objectifs poursuivis par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sont :

- 1. Préserver et valoriser les grands équilibres environnementaux et le cadre de vie des habitants,
- 2. Assurer un développement maîtrisé et diversifier l'offre de logements,
- 3. Améliorer le fonctionnement urbain et soutenir l'économie locale. Les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ont été élaborés par la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles afin de mettre en concordance ces zonages avec le projet de PLU.

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et des zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales, **du mardi 12 novembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.**

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront mis à disposition du public, pendant la durée de l'enquête, du mardi 12 novembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019 inclus, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 à la mairie de Mouries, 35 rue Pasteur 13890 MOURIES.

Madame Fabienne CARRIAS, Directrice Environnement Sécurité et Développement Durable KHEPER, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition du public ou les adresser par écrit à l'attention de Madame le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Mouries, 35 rue Pasteur, 13890 MOURIES, ou à l'adresse courriel suivante : [ica.commissaire.enqueteur@gmail.com](mailto:ica.commissaire.enqueteur@gmail.com).

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique sera disponible sur le site de la commune à l'adresse suivante : [www.mouries.fr](http://www.mouries.fr). Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les jours et heures suivants :

- **Mardi 12 novembre 2019 de 8h30 à 12h**
- **Lundi 18 novembre 2019 de 13h30 à 17h**
- **Mercredi 27 novembre 2019 de 8h30 à 12h**
- **Vendredi 6 décembre 2019 de 8h30 à 12h**
- **Vendredi 13 décembre 2019 de 13h30 à 17h.**

La clôture de l'enquête publique ayant lieu à l'issue de cette dernière permanence.

Les informations relatives à l'élaboration du Plan Local d'urbanisme pourront être obtenues auprès de la commune de Mouries, 35 rue Pasteur 13890 MOURIES.

Les informations relatives à l'élaboration des zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales pourront être obtenues auprès de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, 23 avenue des Joncades Basses 13210 Saint Rémy de Provence.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Mouries, 35 rue Pasteur 13890 MOURIES, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un délai d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site internet de la commune : [www.mouries.fr](http://www.mouries.fr).



**VIE DES SOCIÉTÉS**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte ssp, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** **AMDV Difusion**  
**Forme :** Société Civile  
**Objet Social :** Holding toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil etc...  
**Siège Social :** 459 Avenue de mazargues 13008 Marseille  
**Capital :** 1 000 €

**Gérant :** Monsieur TONINI Lionel, demeurant 20 avenue du 8 mai 1945, 13240 Septèmes les Vallons  
**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Marseille  
**Immatriculation :** la société sera immatriculée au registre du commerce tenu au greffe du tribunal de commerce marseillais

**Admission aux assemblées et participation aux décisions :** tout associé peut participer aux décisions collectives, pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix  
**Transmission d'actions :** la cession d'action à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

**AVIS DE DISSOLUTION**

Aux termes de L'AGE DU 23/07/2019 il a été décidé la dissolution anticipée de la **SAS ZINESS NAILS**. Au capital de 1000 euros dont le siège social est au 32 Rue de la République 13001 MARSEILLE N° RCS MARSEILLE 838 991 867 à compter du 23/07/2019. Madame NEHARI Dalila , Demeurant au 23 Rue ANDRE CALVIN 13700 Marinigane est nommée liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au : 32 Rue de la République 13001 MARSEILLE. Mention faite au RCS de Marseille

**AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Aux termes de L'AGE du 23/07/2019 La **SAS ZINESS NAILS** au capital de 1000 € siège social 32 Rue de la République 13001 MARSEILLE N° 838 991 867 RCS MARSEILLE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Madame NEHARI Dalila, Demeurant au 23 Rue ANDRE CALVIN 13700 Marinigane, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation au 23/07/2019 Mention faite au RCS de Marseille

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant assp du 08/10/19, il a été constitué la **SAS SAMANTHA PRESTIGE EVENTS** au capital de 1000 €, siège social : 11, chemin des Cigales, 13190 ALLAUCH, durée: 99 ans, **exercice social** : 31/12, **objet social** : organisation d'événements, manifestations sportives, séminaires d'entreprises. **Président** : Mme POMARES Samantha demeurant 11, chemin des Cigales, 13190 ALLAUCH. Tous actionnaires sont détenteurs du droit de vote et ont accès aux assemblées d'actionnaires. Tout nouvel associé est soumis à une clause d'agrément. Greffe du TC de Marseille.

**AVIS DE MODIFICATION**

L'AGE du 24/10/2019, la **SAS LE COLS 24** Rue de la Verrerie 13100 AIX EN PROVENCE, RCS AIX 845 027 929, a nommé Mr PHAM Van Bieu domicilié 10 Rue Papassaudi, 13100 AIX EN PROVENCE, comme directeur général.

**ANNONCES OFFICIELLES**

HABILITE A PUBLIER PAR ARRÊTE PREFECTORAL.

toulonpub@lamarscellaise.fr - Tél. 04 91 57 75 42



**LA FARLÈDE**

**COMMUNE DE LA FARLÈDE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION N° 7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté n° U/2019/005 du 03/10/2019, le Maire de La Farlède a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Farlède, pour :

- Permettre la réalisation d'une cellule commerciale complémentaire en entrée de ville, renforçant la polarité commerciale du centre-ville, en modifiant le zonage et les orientations d'aménagement de la zone UBb,
- Permettre la réalisation du projet de centralité, par la création d'un sous-secteur AUH2Ac, avec modification du règlement, du zonage et des orientations d'aménagement et de programmation correspondantes,

et d'admettre l'extension de la résidence service séniors existante en entrée de ville, par la modification du zonage et des orientations d'aménagement et de programmation correspondantes.  
 - Modifier le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques, les orientations d'aménagement et de programmation et la liste des emplacements réservés, afin de les mettre en cohérence avec les modifications mentionnées ci-dessus.

Le projet de modification n° 7 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale.

A cet effet, M. Jean-Charles REY a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à la disposition des intéressés, en mairie de La Farlède, au service de l'urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture. Elles seront consultables en ligne sur le site internet de la commune, [www.lafarleded.fr](http://www.lafarleded.fr), rubrique urbanisme, actualités et consultation du public. Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique, au service urbanisme de la mairie de La Farlède aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête se déroulera du 28.10.2019 au 06.12.2019 inclus. La durée de l'enquête est de 40 (quarante) jours.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie de La Farlède les :  
 - Lundi 28.10.2019, de 8 h 30 à 12 h 30,  
 - Mercredi 06.11.2019, de 14 h 00 à 17 h 00  
 - Vendredi 06.12.2019, 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier mis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, service urbanisme, place de la liberté à La Farlède. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir en mairie de La Farlède, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : [enqueteepublicueplumodif7@lafarleded.fr](mailto:enqueteepublicueplumodif7@lafarleded.fr).

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune. Ils pourront être consultés à la mairie, au service de l'urbanisme pendant un an. Au terme de l'enquête, la modification n° 7 du PLU pourra être approuvée par le Conseil Municipal de La Farlède.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/10/2019 il a été constitué une société : **Dénomination sociale :** P.D.S - **Siège social :** 12 Rue Paul Coxé, 13015 MARSEILLE - **Forme :** SAS - **Capital :** 1000 Euros - **Objet social :** travaux de peinture - **Président :** Monsieur RAMZI HAMMAMI demeurant, 12 Rue Paul Coxé, 13015 MARSEILLE. Elu pour une durée indéterminée - **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque actionnaire donne droit à une voix - **Clauses d'agrément :** les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société - **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Marseille.

**AVIS**

**VAP MIRABEAU** Société par actions simplifiée

**Capital : 5000 euros**  
**Siège social : 2 Avenue des Belges, place du Général de Gaulle 13100 Aix en Provence**  
**828 683 672 RCS Aix en Provence**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 28 juin 2019, il a été décidé la poursuite de l'activité sociale bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital. Mention en sera faite au RCS de Provence.

**AVIS**

**VAP MARSEILLE 2** Société par actions simplifiée

**Capital : 5000 euro**  
**Siège social : Centre Commercial Les Terrasses du Port 9 Quai du Lazaret -13002 MARSEILLE**  
**531 193 431 RCS MARSEILLE**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 28 juin 2019, il a été décidé la poursuite de l'activité sociale bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital. Mention en sera faite au RCS de Marseille.



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFECTURE DU VAR**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**INSTALLATION CLASSÉE**

**POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**- COMMUNE DE BRIGNOLES -**

Par arrêté préfectoral du 26 septembre 2019, **une enquête publique est ouverte du 28 octobre 2019 au 29 novembre 2019 inclus.** Elle concerne la demande, présentée par la société LAUVIGE CONDITIONNEMENT, d'exploiter une installation de préparation et de conditionnement de vin, située 1435, avenue des chènes verts, ZAC de Nicopolis, à Brignoles.

Exploitée depuis 2014, sous le régime de la déclaration, l'unité d'em-bouteillage de la société LAUVIGE CONDITIONNEMENT souhaite développer son activité de conditionnement de vins régionaux, actuellement de l'ordre de 20 000 hl/an, pour la porter à 49 000 hl/an dans les prochaines années. A cette fin, plusieurs aménagements sont prévus sur le site actuel, concernant notamment le process de conditionnement des bouteilles, portant notamment sur la rationalisation des zones et des durées de stockage. La pose de panneaux solaires est également envisagée sur la totalité du toit du bâtiment, sans extension de celui-ci. Les eaux usées, issues de l'installation, seront déversées dans le réseau d'assainissement collectif en application des prescriptions visées à l'arrêté municipal du 14 juin 2019.

L'activité projetée relève du régime de l'Enregistrement au titre de la rubrique 2251-B (Préparation, conditionnement de vins / B - capacité de production est supérieure à 20 000 hl/an) et de celui de la Déclaration en ce qui concerne la rubrique 1530-3.

Le dossier, assorti d'une étude d'impact, d'une étude de dangers, de l'avis des services de l'Etat et de l'avis tacite de l'autorité environnementale, est déposé en mairie de Brignoles, 9 place Caramy, pour être tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures ouvrables des bureaux (tel. 04 94 86 22 22). Il est également consultable, de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à disposition au sein de la mairie. Par ailleurs, le public peut en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture du Var : <http://www.var.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques / Environnement / Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement / Enquêtes publiques / Enquêtes publiques ICPE).

Monsieur Alain ALBERTI, directeur dans le secteur bancaire en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulon, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations en mairie de Brignoles :

- **le lundi 28 octobre 2019 de 9h00 à 12h00**
- **le mardi 5 novembre 2019 de 14h00 à 17h00**
- **le mercredi 13 novembre 2019 de 14h00 à 17h00**
- **le jeudi 21 novembre 2019 de 9h00 à 12h00**
- **le vendredi 29 novembre 2019 de 14h00 à 17h00**

Les observations peuvent être formulées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Lui être adressées, au siège de l'enquête, par lettre recommandée ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [lauvige-brignoles-epvar@administrations83.net](mailto:lauvige-brignoles-epvar@administrations83.net)

A l'issue de l'enquête, le préfet du Var sera amené, par arrêté, à enregistrer ou refuser l'exercice de cette activité.

Toute personne pourra prendre connaissance en préfecture du Var (bureau de l'environnement et du développement durable) et en mairie de Brignoles, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site internet de la préfecture du Var.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès de l'exploitant (Société LAUVIGE CONDITIONNEMENT 1435, avenue des chènes verts, ZAC de Nicopolis, (83170) Brignoles.) ou auprès du bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var (avenue du 112ème RI - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX).